

Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM00967

Page 1 de 9

Notre référence PSSM00761
En date du 22/07/2025
Suivi par NIVAUT Laura
Tél du client

DEVIS TYPE CRÉMATION
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
France

Fermeture Départ - Hôpital d'Évreux 27000 EVREUX
Mise en bière/salon - Hôpital d'Évreux 27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Crémation - Crématorium d'EVREUX 248, rue de l'Abbé Lemire 27000 EVREUX

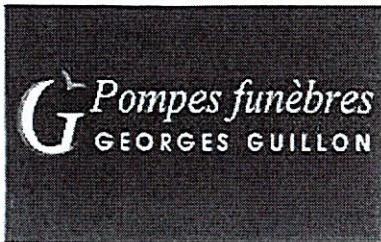
Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches administratives ECO avec guide des démarches offert	85,00
			Aucune précaution de conservation de corps à la demande de la famille	
			Traitements écologiques	53,00
			Toilette 2 locale (toilette corporelle et habillage) **	125,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil "L'EURE" forme parisienne, bois blanc 18 mm, couvercle plat, fond débordant ombré, vernis ombré satiné, 4 poignées en PVC et cuvette étanche	821,00	10 Cache vis PVC	23,00
			1 Plaque d'identité adulte	49,00
			Capiton satin simple, taffetas (100% polyester), Ouate 60 gr, finition ruban taffetas ton sur ton, modèle sans volant	95,00
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			Equipe de 2 porteurs mise en bière, présentation et départ ECO	108,00
6 - Cérémonie funéraire			Corbillard ECO et chauffeur au service local	247,00
7B - Crémation	1 Urne Référence n° 99990474 DISPERSOIR	39,00		
	1 Plaque d'identité urne	29,00		
8 - Frais				

Pompes Funèbres Georges GUILLON - SAS capital 50000 C- 21, rue Saint Rémy - 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT
RCS : B 388 618 159 - Greffe de : Evreux - APE 9603Z - TVA Intra : FR43388618159 - SIREN : 388618159
Responsable légal : Ste Infini Développement en sa qualité de Présidente - Tva sur les débits - N° Oris : 07 033 649



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM00967

Page 2 de 9

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Frais de crémation (Crématorium d'EVREUX 27000 EVREUX)	1 017,00		
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 1 017,00				
	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 906,00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	785,00
			Total HT C Total TVA C Total TTC C	2 430,73 260,27 2 691,00

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 20-27-0063.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

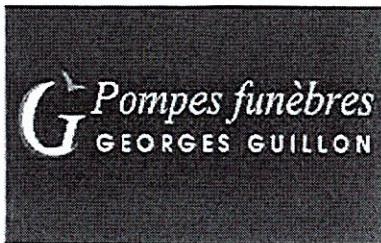
II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM00967

Page 3 de 9

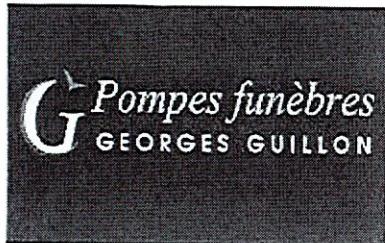
ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 22/07/2025, valable 30 jours à compter du 21/08/2025

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM00968

Page 1 de 9

Notre référence PSSM00762
En date du 22/07/2025
Suivi par NIVAUT Laura
Tél du client

Fermeture Départ - Hôpital d'Évreux 27000 EVREUX
Mise en bière/salon - Hôpital d'Évreux 27000 ÉVREUX
Inhumation - Cimetière d' Évreux 27000 ÉVREUX

DEVIS TYPE INHUMATION
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
France

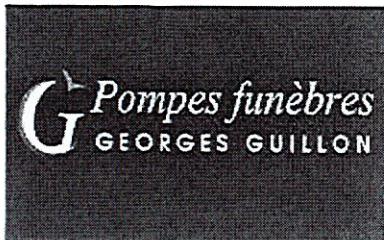
Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches administratives ECO avec guide des démarches offert	85,00
			Aucune précaution de conservation de corps à la demande de la famille	
			Traitements écologiques	53,00
			Toilette 2 locale (toilette corporelle et habillage) **	125,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil "St REMY" forme parisienne, chêne massif 22 mm, 3ème choix, couvercle plat non touillonné, vernis clair satiné, 4 poignées en zamac et cuvette étanche	960,00	1 Croix repère avec plaque identité	109,00
			10 Cache vis CV1	23,00
			1 Plaque d'identité adulte	49,00
			Capiton satin simple, taffetas (100% polyester), Ouate 60 gr, finition ruban taffetas ton sur ton, modèle sans volant	95,00
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			Equipe de 2 porteurs mise en bière, présentation et départ ECO	108,00
6 - Cérémonie funéraire			Corbillard ECO et chauffeur au service local	247,00
			Equipe de 4 porteurs convoi ECO	432,00
7A - Inhumation, Exhumation	1 Creusement simple	464,00		

Pompes Funèbres Georges GUILLON - SAS capital 50000 €- 21, rue Saint Rémy - 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT
RCS : B 388 618 159 - Greffe de : Evreux - APE 9603Z - TVA Intra : FR43388618159 - SIREN : 388618159
Responsable légal : Ste Infini Développement en sa qualité de Présidente - Tva sur les débits - N° Oras : 07 033 649



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM00968

Page 2 de 9

Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 0,00			
TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1 424,00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 326,00
		Total HT C	Total TVA C
		2 310,39	439,61
		Total TTC C	2 750,00

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 20-27-0063.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27

;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

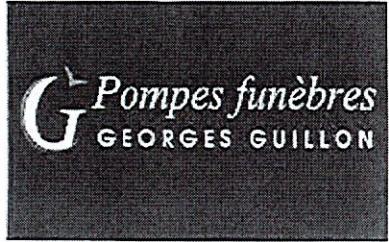
Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans

Pompes Funèbres Georges GUILLON - SAS capital 50000 C- 21, rue Saint Romy - 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT

RCS : B 388 618 159 - Greffe de : Evreux - APE 9603Z - TVA Intra : FR43388618159 - SIREN : 388618159

Responsable légal : Ste Infini Développement en sa qualité de Présidente - Tva sur les débits - N° Oris : 07 033 649



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent
13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

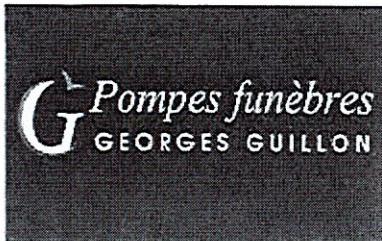
Devis n° CSSM00968

Page 3 de 9

réservé à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 22/07/2025, valable 30 jours à compter du 21/08/2025

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA Intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM01092

Page 1 de 9

Notre référence PSSM00762
En date du 21/08/2025
Suivi par NIVAUT Laura
Tél du client

DEVIS TYPE INHUMATION
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
France

Fermeture Départ - Hôpital d'Évreux 27000 EVREUX
Mise en bière/salon - Hôpital d'Évreux 27000 ÉVREUX
Inhumation - Cimetière d' Évreux 27000 ÉVREUX

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

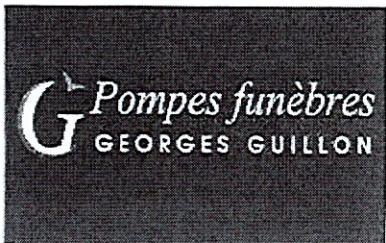
En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
1A - Préparation et organisation des obsèques			Démarches administratives ECO avec guide des démarches offert	85,00
			Aucune précaution de conservation de corps à la demande de la famille	
			Traitements écologiques	53,00
			Toilette 2 locale (toilette corporelle et habillage) **	125,00
3 - Cercueil et accessoires	Cercueil "St REMY" forme parisienne, chêne massif 22 mm, 3ème choix, couvercle plat non toupillé, vernis clair satiné, 4 poignées en zamac et cuvette étanche	960,00	10 Cache vis CV1	23,00
			1 Plaque d'identité adulte	49,00
			Capiton satin simple, taffetas (100% polyester), Ouate 60 gr, finition ruban taffetas ton sur ton, modèle sans volant	95,00
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil			Equipe de 2 porteurs mise en bière, présentation et départ ECO	108,00
6 - Cérémonie funéraire			Corbillard ECO et chauffeur au service local	247,00
			Equipe de 4 porteurs convoi ECO	432,00
7A - Inhumation, Exhumation			Fourniture et pose éléments en ciment armé pour caveau de 1 place, dallage, semelle et terrassement - Zone A locale	1 554,00

Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 0,00

Pompes Funèbres Georges GUILLON - SAS capital 50000 C- 21, rue Saint Rémy - 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT
RCS : B 388 618 159 - Greffe de : Evreux - APE 9603Z - TVA Intra : FR43388618159 - SIREN : 388618159
Responsable legal : Ste Infini Développement en sa qualité de Présidente - Tva sur les débits - N° Crans : 07 033 649



Pompes Funèbres Georges GUILLON
AGENCE St Sébastien de Morsent

13 rue du Général de Gaulle
27180 ST SEBASTIEN DE MORSENT
Tél : 02.32.31.21.34
Habilitation : 20-27-0063
TVA payée sur les débits
TVA intracommunautaire : FR43388618159
Siret : 38861815900049

Devis n° CSSM01092

Page 2 de 9

Prestations obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC en EUROS (1)
TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	960,00	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	2 771,00
		Total HT C Total TVA C Total TTC C	
		3 127,89 603,11 3 731,00	

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformées, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.

Les prestations identifiées par le repère (**) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 20-27-0063.

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit. Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche» est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT:

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce

Pompes Funèbres Georges GUILLON - SAS capital 50000 C-21, rue Saint Rémy - 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT
RCS : B 388 618 159 - Greffe de : Evreux - APE 9603Z - TVA Intracommunautaire : FR43388618159 - SIREN : 388618159
Responsable légal : Ste Infini Développement en sa qualité de Présidente - Tva sur les débits - N° Oris : 07 033 649